

Conditions d'accès au prêt 0% rénovation :

- ❖ Vous avez bénéficié, au cours de l'avant-dernière année, de revenus globalement imposables (**RIG**) inférieurs à 97.700 €
- ❖ Vous disposez de revenus stables et d'une capacité financière suffisante pour pouvoir rembourser le crédit
- ❖ Faire réaliser vos travaux par un entrepreneur inscrit à la Banque-Carrefour des Entreprises
- ❖ Le logement doit respecter les critères minimaux de sécurité, d'étanchéité et de salubrité

Vous êtes propriétaire :

Le logement qui fait l'objet des travaux :

- ❖ Est situé en Wallonie
- ❖ A été construit il y a plus de 15 ans (sauf pour les travaux d'adaptation du logement au handicap)
- ❖ Est ou sera votre habitation propre.
- ❖ Est mis en location :
 - Via une Agence Immobilière Sociale par un contrat de gestion de 9 ans minimum
 - Gratuitement, à un parent ou un allié jusqu'au deuxième degré, pour une durée de minimum 1 an.
 - Par un bail enregistré, d'une durée de minimum 5 ans dans le respect de la grille indicative des loyers à voir sur www.loyerswallonie.be

Pour ces situations, la liste des travaux qui peuvent être financés se trouve en annexe.

Vous êtes locataire :

- ❖ Uniquement pour l'achat et l'installation d'un poêle à pellets

Si aucun cas ci-dessus ne correspond à votre situation :

- ❖ Contacter la SWCS :
 - Contact par mail : contact@swcs.be
 - Contact par téléphone : [078 158 008](tel:078158008)
- ❖ Contacter le Pole Habitat Energie qui vous aidera dans vos démarches :
 - Contact par mail : info@polehabitat.be
 - Contact par téléphone 04 330 85 13
 - Via le site internet : www.polehabitat.be/contactez-nous

Certains travaux vous permettent de bénéficier d'une prime au SPW, département du Logement. Si vous souhaitez obtenir ces primes, il vous faudra réaliser un audit logement et de suivre l'ordre des bouquets établis.

Le montant des primes est calculé en fonction du montant des revenus imposables et du nombre d'enfants à charge.

Une fois les travaux terminés et validés par notre expert, le montant des primes réduira le montant total à rembourser. La mensualité restera inchangée, seule la durée du prêt sera réduite.

Document à fournir pour la demande d'un prêt SWCS

- ❖ Carte(s) identité(s) avec code Pin ou application It's me sur gsm
- ❖ Attestation de l'employeur (voir annexe)
- ❖ 3 dernières fiches de revenu (salaire, chômage, mutuelle, cpas)
- ❖ Si autre revenus (locatif, pension ...) : 3 derniers extraits bancaires
- ❖ Si revenu locatif : copie du bail et preuve d'enregistrement
- ❖ Si mise en gestion en AIS : copie du Contrat de gestion
- ❖ Les devis des travaux à effectuer

ATTESTATION DE REVENUS**(à compléter par l'employeur/l'organisme payeur)** **Case à cocher**

Je soussigné (nom, prénom)
 atteste par la présente que, Mr / Mme
 demeurant à
 Est actuellement engagé (e) au sein de notre entreprise en qualité de et
 ce, depuis le jusqu'au
 Sur base d'un contrat de travail à durée indéterminée ou déterminée jusque
 En tant qu'intérimaire jusqu'au
 À temps plein ou partiel (temps de travail)..... %

L'intéressé(e) perçoit un revenu mensuel **imposable** de €,
 correspondant à un revenu mensuel **net** de €, auquel s'ajoutent :
 Les primes de fin d'année d'un montant **imposable** de €
 Les congés payés d'un montant **imposable** de €
 Les lunch pass d'une **valeur faciale** de €
 Autres (à préciser) : €

Est actuellement bénéficiaire d'allocations, d'indemnités, d'une pension ou d'autres revenus en qualité de
 et ce, depuis le jusqu'au

L'intéressé(e) perçoit une allocation, des indemnités, une pension ou d'autres revenus d'un montant
 mensuel imposable de €, correspondant à un montant net de €, auxquels il
 convient d'ajouter d'autres avantages (à préciser) d'un montant de €.

Ces revenus, indemnités, allocations et autres ne font et n'ont jamais fait l'objet de saisie ou cession,
 délégation.

Ces revenus, indemnités, allocations et autres font actuellement l'objet de saisie, cession ou délégation au
 bénéfice de à concurrence d'un montant mensuel de €.

Est au chômage depuis le

Sur la base des études

Sur la base d'un travail

Fin du droit prévu le

Il s'agit de la 1ère 2ème 3ème période d'indemnisation.

Cas particulier : **indemnisation fixée** depuis le (car plus de dégression)

Certifié sincère et véritable, fait à, le

Cachet de l'organisme payeur Signature de l'employeur/organisme payeur